La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 août 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 2 juillet 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette

Siège #2 - Johanne Joannette

Siège #4 - Annie Gagnon

Siège #6 - Pierrette Lajoie

sont absents à cette séance :

Siège #3 - Raymond Bisaillon

Siège #5 - Bruno Lavallée

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-07-277 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

- 10.2 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.
- 10.3 Avis de motion et dépôt du règlement 011-2024 établissant la tarification pour Musiqu'Art.
- 10.4 Avis de motion et dépôt du règlement 012-2024 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.
- 10.5 Avis de motion et dépôt du règlement 013-2024 Soustraction du territoire de la Ville d'Acton Vale 1er alinéa de l'article 94 du P.L. 31 (Logement accessoire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024.

4 - CORRESPONDANCE

- **4.1** Demande de nettoyage de fossés.
- **4.2** Demande de madame Pierrette Quintal.
- **4.3** Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.
- **4.4** Campagne de financement postale de la sclérose en plaques de St-Hyacinthe-Acton.
- **4.5** Demande de monsieur Marc Savoie.
- 4.6 Demande d'Ail Barbu.
- 4.7 Demande de Vision Compétences.

5 - CONSEIL

- **5.1** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- **5.2** Résolution relative à un dépôt de demandes au ministère des Transports du Québec.

6 - RAPPORTS MENSUELS

- 6.1 Dépôt du rapport du service incendie
- 7 RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 TRÉSORERIE
 - **9.1** Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

10 - GREFFE MUNICIPAL

- **10.1** Adoption du règlement 010-2024 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses.
- 10.2 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.
- 10.3 Avis de motion et dépôt du règlement 011-2024 établissant la tarification pour Musiqu'Art.
- **10.4** Avis de motion et présentation du règlement 012-2024 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.
- 10.5 Avis de motion et présentation du règlement 013-2024 Soustration du territoire de la Ville d'Acton Vale - 1er alinéa de l'article 94 du P.L. 31 (logement accessoire).

11 - RESSOURCES HUMAINES

- **11.1** Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle de prévention SST.
- 11.2 Résolution pour autoriser l'embauche d'un directeur des Travaux publics.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Adjudication du contrat pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des chaussées.

15 - LOISIRS

- **15.1** Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Gosselin Électrique Inc.
- **15.2** Résolution pour autoriser l'augmentation du coût d'inscription proposé par l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, saison 2024-2025.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

- **16.1** Mandat à l'Union des municipalités du Québec Appel d'offres #CHI-20252027 Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.
- **16.2** Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.8 et réception définitive des ouvrages Réfection des stations de pompage Paré et Landry.
- 17 INCENDIE
- 18 AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- **19** VARIA
 - 19.1 Vote de félicitations.
- 20 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-07-278

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-07-279

4.1 - Demande de nettoyage de fossés.

Attendu que Ferme Vinbert Inc, Jacinthe Guilbert et Mario Vincent demandent à la Ville de procéder au nettoyage des fossés avant la réfection de la route MacDonald;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Qu'étant donné que la Ville d'Acton Vale n'a pas obtenu la subvention gouvernementale, cette dernière ne procédera pas à la réfection de la route MacDonald comme prévu en 2024. Le programme d'aide à la voirie locale

(PAVL) a été remis en 2025. La Ville resoumettra sa demande d'aide financière pour l'année 2025. Le nettoyage des fossés sera inclus dans le mandat octroyé pour la réfection de la route MacDonald.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-280 4.2 - Demande de madame Pierrette Quintal.

Attendu que madame Pierrette Quintal demande si la Ville pouvait implanter un programme de stérilisation pour les chats errants comme dans plusieurs villes du Québec:

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale n'entend pas implanter un programme de stérilisation et invite madame Quintal ainsi que les citoyens à communiquer avec la S.P.A.D. pour capturer et mettre en fourrière un animal considéré comme une nuisance qui contrevient ou dont le gardien contrevient aux dispositions du règlement G-100.1 de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 - Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.

Pour une 18e année, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) tient la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux et la Ville de Laval porte fièrement le titre d'hôte et invitent la Ville d'Acton Vale à joindre le mouvement en faisant part de son engagement à sensibiliser et mobiliser ses citoyens face à l'herbe à poux.

Le conseil en prend acte et qu'au moment venu, verra, comme à chaque année, à faire de la publicité à ce sujet pour ses citoyens.

2024-07-281 4.4 - Campagne de financement postale de la sclérose en plaques de St-Hyacinthe-Acton.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne postale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-282 4.5 - Demande de monsieur Marc Savoie.

Attendu que monsieur Marc Savoie a un projet de levée de fonds pour les organismes de la région en organisant une tombola;

Attendu que monsieur Savoie demande de pouvoir organiser la tombola au Complexe multisports Desjardins, sans la mezzanine, le samedi 24 août 2024 de 9h à 18h durant les séries de soccer:

Attendu que monsieur Savoie demande également à la Ville une commandite qui servirait à défrayer les coûts de location du Complexe;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas la tenue d'une tombola au Complexe multisports Desjardins, puisque ce dernier n'est pas adapté pour ce genre d'activité, et que cette dernière subventionne déjà les organismes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-283 4.6 - Demande d'Ail Barbu.

Attendu que madame Maude BL et monsieur Jean Duranleau d'Ail Barbu soumettent une demande afin de pouvoir faire un Marché de la Gare qui se tiendrait, le dimanche 15 septembre 2024 de 10h à 14h, dans le stationnement public près de la gare;

Attendu que les exposants seraient:

- Producteurs agroalimentaires : Les vedettes du marché seront les légumes et fruits frais cultivés localement. Les visiteurs auront l'occasion d'acheter des produits de qualité directement des producteurs.
- Artisans artistiques : Des créateurs locaux présenteront et vendront leurs œuvres, allant de l'art visuel à l'artisanat.
- Kiosques alimentaires : Pour créer une ambiance conviviale, nous aurons des stands proposant des produits alimentaires variés, parfaits pour un brunch en plein air.
- Des dégustations de produits locaux seront organisées pour attirer et séduire les visiteurs;

Attendu que monsieur Duranleau demande l'autorisation à la Ville de pouvoir utiliser l'électricité pour les artisans;

Attendu que monsieur Duranleau demande de pouvoir installer un panneau d'une grandeur d'environ 3 pieds sur 3 pieds annonçant l'événement 10 jours à l'avance, soit à partir du 5 septembre;

Attendu que monsieur Duranleau souhaite inviter des artisans spécialisés dans les boissons alcoolisées de la MRC d'Acton pour la vente et/ou la dégustation de boissons sur place;

Attendu que monsieur Duranleau demande l'autorisation d'avoir un foodtruck sur place pour l'événement;

Attendu que monsieur Duranleau demande que le Marché soit reporté au 22 septembre 2024 en cas de mauvais temps;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser madame Maude BL et monsieur Jean Duranleau d'Ail Barbu à tenir le Marché de la gare, le dimanche 15 septembre 2024 de 10h à 14h, dans le stationnement public près de la gare;

Que l'utilisation de l'électricité ne sera pas possible, puisqu'il n'y a aucun accès dans le stationnement où se tiendra le marché public;

D'autoriser l'installation d'un panneau d'une grandeur d'environ 3 pieds sur 3 pieds annonçant l'événement 10 jours à l'avance, soit à partir du 5 septembre;

D'autoriser monsieur Duranleau à inviter des artisans spécialisés dans les boissons alcoolisées de la MRC d'Acton pour la vente et/ou la dégustation de boissons sur place. Cependant, tous les exposants devront s'assurer de respecter tous les règlements provinciaux en vigueur, comme de la MAPAQ, la Régie des alcools du Québec;

D'autoriser un foodtruck sur place pour l'événement;

D'autoriser que le Marché soit reporté au 22 septembre 2024 en cas de mauvais temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-284 4.7 - Demande de Vision Compétences.

Attendu que l'organisme Vision Compétences, en collaboration avec la MRC d'Acton, souhaite organiser une grande fête interculturelle, le samedi 24 août 2024, au parc Donald-Martin, appelée « Maïs du monde »;

Attendu qu'il sera l'occasion de présenter différentes façons de cuisiner le maïs à travers le monde;

Attendu que l'évènement sera gratuit pour tous;

Attendu que monsieur Gosselin, directeur général demande à la Ville d'Acton Vale l'autorisation d'utiliser le parc Donald-Martin pour y tenir la fête;

Attendu qu'une demande est soumise également pour faire l'installation d'un chapiteau d'environ 40 x 40 pieds au même emplacement utilisé pour le chapiteau de la Foire agroalimentaire et qu'ils auront besoin également d'un point d'eau et d'électricité;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'utilisation du parc Donald-Martin, le samedi 24 août 2024, pour la tenue d'une grande fête interculturelle, appelée « Maïs du monde »;

D'autoriser l'installation d'un chapiteau d'environ 40 x 40 pieds au même emplacement utilisé pour le chapiteau de la Foire agroalimentaire et l'accès au point d'eau et d'électricité;

Que l'organisme possède une assurance responsabilité et en fournisse une copie à la Ville avant la tenue de l'activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2024-07-285

5.2 - Résolution relative à un dépôt de demandes au ministère des Transports du Québec.

Attendu que le ministère des Transports et de la Mobilité durable prévoit réaliser des travaux d'asphaltage au cours de l'année 2025 sur la Route 139, de l'intersection de la rue Notre-Dame jusqu'à environ 100 mètres au sud de l'intersection chemin Lamoureux;

Attendu que le 6 juin dernier, des représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable ont rencontré l'administration municipale afin de présenter la nature des travaux;

Attendu que les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité ont sollicité l'administration municipale pour connaître leurs questionnements et préoccupations;

Attendu que le secteur visé par les travaux connaitra une forte hausse d'achalandage dans les prochains mois dû à l'ouverture d'un supermarché et à un projet de construction domiciliaire de 126 unités;

Attendu que la Route 139 demeure un enjeu de sécurité pour les nombreux cyclistes voulant y circuler ou rejoindre la piste cyclable La Campagnarde;

Attendu que la forte circulation automobile sera un enjeu pour les piétons et les cyclistes voulant se déplacer dans ces nouveaux secteurs résidentiel et commercial;

Attendu que le nouveau supermarché se trouve dans une zone où la limite maximale permise est de 70 km/h;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de considérer les points suivants dans la réalisation de ses travaux :

- Diminuer la limitation maximale de la vitesse à 50 km/h dans les secteurs résidentiel et commercial;
- Prévoir l'élargissement de la Route 139 afin de favoriser une circulation sécuritaire des cyclistes;

 Prévoir un passage piétonnier sécuritaire sur la Route 139 entre les secteurs résidentiel et commercial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2024-07-286

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
Liste des chèques émis et des paiements directs du 30 mai au 25 juin 2024	68 630.39 \$
 Paiements par AccèsD du 30 mai au 25 juin 2024 	719 266.59 \$
Salaires, REER pour le mois de juin 2024	144 228.82 \$

Grand Total	1 440 655.78 \$
Pour le mois de juin 2024	507 334.00 \$
Liste des comptes à payer :	
 Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 30 mai au 26 juin 2024 	1 195.98 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2024-07-287

10.1 - Adoption du règlement 010-2024 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 010-2024 « Règlement numéro 010-2024 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-288

10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement, une facture émise pour le renouvellement 2024-2025 Cyber risques;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 259.99 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-00-420 à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture portant le numéro 755825, émise le 26 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 - Avis de motion et dépôt du règlement 011-2024 établissant la tarification pour Musiqu'Art.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 011-2024 établissant la tarification pour Musiqu'Art;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 011-2024 établissant la tarification pour Musiqu'Art », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 012-2024 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 012-2024 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « Règlement 012-2024 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.5 - Avis de motion et présentation du règlement 013-2024 Soustration du territoire de la Ville d'Acton Vale - 1er alinéa de l'article 94 du P.L. 31 (logement accessoire).

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 013-2024 - Soustraction du territoire de la Ville d'Acton Vale - 1er alinéa de l'article 34 du P.L. 31 (Logement accessoire);

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 013-2024 - Soustraction du territoire de la Ville d'Acton Vale - 1er alinéa de l'article 34 du P.L. 31 (Logement accessoire) », qui sera adopté à une séance subséquente.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-07-289

11.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle de prévention SST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle SST final 2023 et initial 2024;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 793.88 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 179867,

reçue le 13 juin 2024, ce montant comprenant le coût initial 2024 et l'ajustement 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-290

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un directeur des Travaux publics.

Attendu que pour faire suite au départ à la retraite progressive du contremaître des Travaux publics, un processus de recrutement a été effectué à l'externe et trois candidats ont été sélectionnés pour une entrevue;

Attendu que le directeur général, le contremaître et la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe recommandent l'embauche de M. Éric Lavoie à titre de directeur des Travaux publics (échelle salariale de la convention des cadres de contremaître Travaux publics);

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Éric Lavoie, pour le poste de directeur des Travaux publics. M. Lavoie occupera un poste permanent, sous réserve de réussite de l'examen médical et après la période de probation, selon la convention de cadres. Sa date de début sera en juillet 2024, à déterminer en fonction de son préavis à son employeur actuel. Son salaire à l'entrée en poste sera celui de l'échelon « après 12 mois » de la classe contremaitre Travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 12 COUR MUNICIPALE
- 13 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- **14 TRAVAUX PUBLICS**

2024-07-291

14.1 - Adjudication du contrat pour l'entretien, le déneigement et le déglaçage des chaussées.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 19 juin 2024 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville quant à l'entretien des chemins d'hiver pour les années 2024-2025;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

Attendu que selon l'appel d'offres, après l'année dudit contrat, la Ville se réserve le droit d'analyser et de choisir si l'option de renouvellement pour une année supplémentaire lui parait avantageuse. L'année supplémentaire sera octroyée à l'entrepreneur si ce dernier a su répondre et exécuter à bien les exigences dudit contrat. Par ailleurs, si la Ville prend l'option du renouvellement pour une (1) année supplémentaire, elle doit en informer l'adjudicataire le ou avant le 1^{er} août de l'année supplémentaire;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-330-00-443, pour l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 2024-2025 et le cas échéant, pour l'année 2025-2026;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

D.P.S. Transport Inc.	Du 01-11-24 au 01-05-25	128 100.57 \$
L'année d'option	Du 01-11-25 au 01-05-26	128 100.57 \$

Les prix ci-avant mentionnés sont par kilomètre et comprennent notamment la main-d'œuvre, la machinerie, le matériel, le transport, mais avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2024-07-292

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Gosselin Électrique Inc.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour les luminaires au stade Léo-Asselin:

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 22 961.40 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à Gosselin Électrique Inc., pour l'achat de luminaires au stade Léo-Asselin, selon la facture 13298, émise le 21 mai 2024;

De financer cette dépense à même les surplus non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-293

15.2 - Résolution pour autoriser l'augmentation du coût d'inscription proposé par l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, saison 2024-2025.

Attendu que l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2024-2025, de 35 \$ pour les joueurs de catégories M7 à M18 (simple lettre);

Attendu que la hausse est justifiée par une augmentation de 12,5% en tenant compte de la hausse de l'indice du prix à la consommation de la dernière année (3.88%), ainsi que de la prévision de l'augmentation de la tarification des arbitres et marqueurs et que l'Association du hockey mineur souhaite être indépendante de la source de financement des tournois;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2024-2025, soit de 35 \$ pour chaque catégorie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2024-07-294

16.1 - Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Appel d'offres #CHI-20252027 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à la Ville d'Acton Vale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 30 000 litres d'hypochlorite de sodium et de 160 000 kg de Pax-XL8 dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de 30 000 litres d'hypochlorite de sodium et de 160 000 kg de Pax-XL8 pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

Que la Ville d'Acton Vale confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour

adjuger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027:

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur portail de l'UMQ;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ:

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-295

16.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.8 et réception définitive des ouvrages - Réfection des stations de pompage Paré et Landry.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.8 - Réception définitive des ouvrages, relatif aux travaux de réfection des stations de pompage Paré et Landry;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ing., de la firme Pluritec:

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 30 706.37 \$ plus taxes, à Nordmec Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 8 - Réception définitive des ouvrages;

De financer cette dépense de 30 706.37 \$ plus taxes, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.8 Réception définitive des ouvrages— Travaux de réfection des stations de pompage Paré et Landry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19 - VARIA

Maire

2024-07-296

19.1 - Vote de félicitations.

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu :

De féliciter tous les membres de Célébrons ensemble pour l'organisation de la Fête nationale, qui s'est déroulée le vendredi 21 juin dernier au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 20.

IIVI AIAVANATA SANCK	Demande s'il est possible d'avoir des ruches d'abeilles urbaines.
	Demande s'en est rendu où pour l'installation d'un radar sur le Route 116 Est (entrée de la Ville).

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 26.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de lev l'assemblée à vingt heures et vingt-six minutes (20; 26).				
, and the second				
Éric Charbonneau	Claudine Babineau, OMA			

Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton
Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les
fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel Trésorière	Date	
rresoriere		